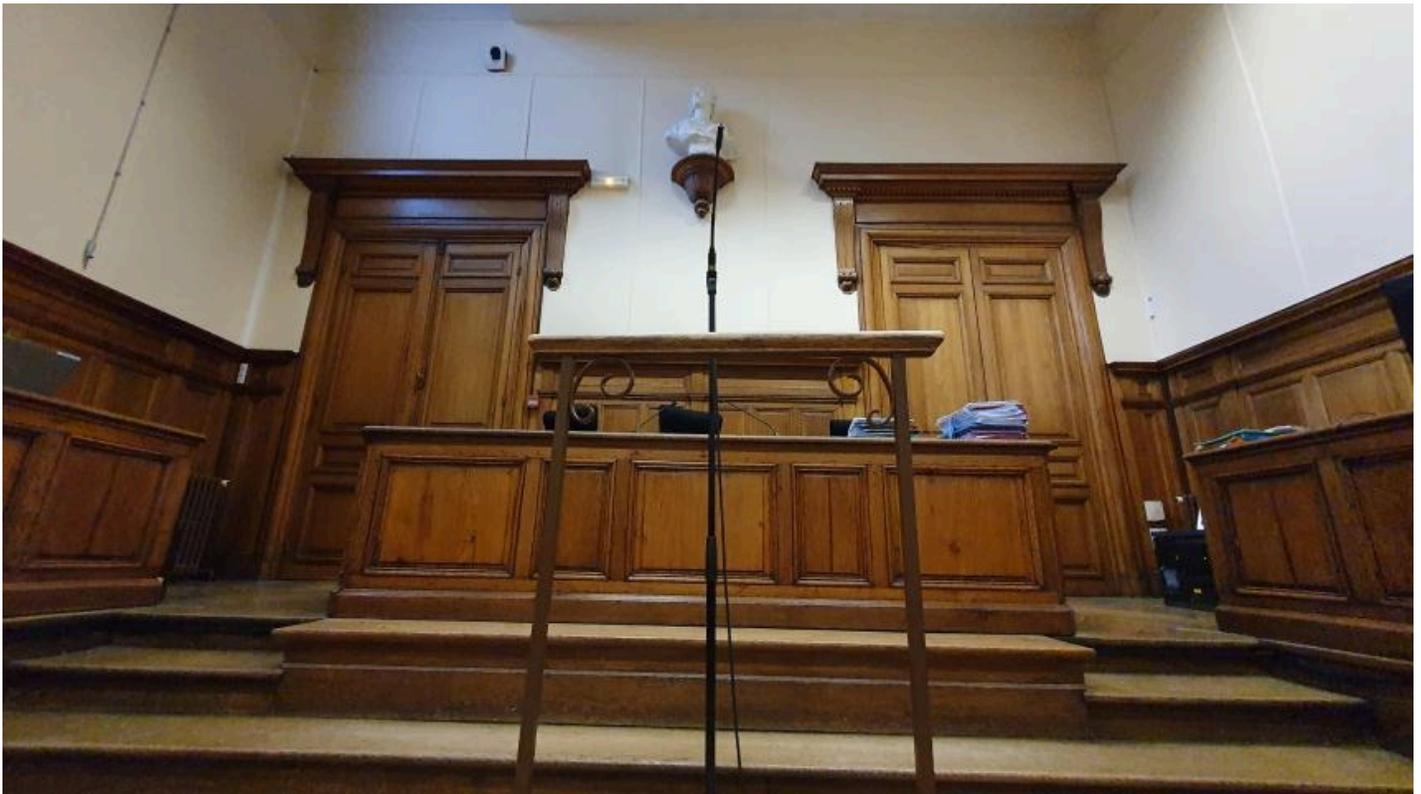


# Aisne : le jockey séducteur était un bourreau

Ivan L., 30 ans, répond à partir de ce jeudi 28 novembre de faits de viols et de violences commis à l'encontre de cinq jeunes femmes devant la cour criminelle de l'Aisne.

</id582311/article/2024-11-27/aisne-le-jockey-seducteur-etait-un-bourreau>



L'homme sera jugé le 28 novembre devant la cour criminelle de l'Aisne. - Illustration Arnaud Commun



Par Gautier Lecardonnell  
Publié: 27 Novembre 2024 à 20h11

Temps de lecture: 2  
min

Partage :

Il n'est pas du genre à faire profil bas. Si cela a pu lui être profitable dans sa carrière de jockey, c'est sur une tout autre piste qu'Ivan L., 30 ans, est attendu à partir de ce jeudi 28 novembre. L'homme est jugé devant la cour

criminelle départementale de l'Aisne pour une série de viols et de violences commises sur cinq jeunes femmes entre 2016 et 2021, dans l'Oise, l'Aisne et un peu partout en France.

Consultez l'actualité en vidéo [□ \(/videos\)](#)

Parmi les cinq plaignantes figurent trois anciennes petites amies qui ont subi les mêmes terribles agissements du trentenaire. Et vu le tempérament de l'accusé, que nous avons vu voir provoquer M Jérôme Crépin, avocat en parties civiles, lors d'une audience de remise en liberté, les débats s'annoncent pour le moins tendus. Depuis le début de la procédure, le jockey conteste fermement les faits, n'hésitant pas à adopter une attitude dénigrante envers les cinq jeunes femmes.

## **Des saignements en continu à cause des viols**

L'affaire avait explosé en 2021 lorsque Julie (les prénoms ont été modifiés), 21 ans, a eu le courage de pousser la porte du commissariat de police de Compiègne. Ces dernières semaines, et alors qu'elle n'était en couple avec le jockey que depuis cinq mois, sa vie était véritablement devenue un enfer. Elle ne pouvait pas en sortir car elle était harcelée de messages. Elle avait

d'abord déposé plainte pour avoir subi plusieurs scènes de violences, physiques et verbales. La jeune femme avait été examinée par un médecin, et ce n'est que plusieurs jours plus tard, alors que le jockey était revenu vivre sous le même toit près de Guise, qu'elle expliquera aux enquêteurs les causes des conclusions médicales : elle dira subir des relations sexuelles

non consenties, des actes si violents et répétés qu'elle souffrait de saignements en continu.

### **□ À LIRE AUSSI**

[Saint-Quentin : douze ans de prison pour le violeur de l'Est](#)

[\(/id582309/article/2024-11-27/saint-quentin-douze-ans-de-prison-pour-le-violeur-de-lest\)](#)

Des proches de la cavalière d'entraînement seront entendus, ils confirmeront la violence du suspect : il s'adressait à elle « *pire que lorsqu'il s'adressait à sa chienne* ». Interpellé le 17 mars 2021, il niera fermement. Les actes sexuels violents ? « *Elle aime les relations houleuses, actives* ». Les violences ? « *Je n'ai jamais violé ma propre compagne, ni même levée la main dessus* ».

## Il insultait ses compagnes de « putes à jockeys »

L'homme, mis en examen et placé en détention provisoire dans la foulée, n'était pas inconnu de la justice axonaise. Il avait déjà été condamné six fois, essentiellement pour des violences conjugales, la dernière condamnation étant intervenue en juin 2020 lorsque le tribunal de Saint-Quentin lui avait infligé 18 mois de prison dont 10 mois avec sursis probatoire. L'information judiciaire permettra d'identifier quatre autres victimes. Parmi elles, des ex- conjointes qui elles aussi raconteront comment il ne supportait pas qu'elles

puissent avoir eu un passé sentimental et sexuel, comment ils les insultaient de « *putes à jockey* ». Et comment il leur imposait des rapports.

« *Pour lui, tout était prétexte à la violence* », expliquera Sophie, 25 ans, en couple avec lui entre 2017 et 2019. Des témoignages, il ressortira que les chevaux, mais aussi ses animaux de compagnie, chiens et chats, subissaient sa rage. « *Elle aurait pu se faire ça à n'importe quel moment. Les ITT, on peut les acheter comme quand on va chez le boulanger* », se défendra notamment le jockey lors d'une audition, déterminé à nier bec et ongles. Pour lui, les plaignantes se sont unies dans l'accusation.

## ❑ À LIRE AUSSI

[Chauny : Il piratait des comptes Snapchat pour faire chanter les victimes et obtenir des photos intimes \(/id582276/article/2024-11-27/chauny-il-piratait-des-comptes-snapchat-pour-faire-chanter-les-victimes-et-obtenir-des-photos-intimes\)](/id582276/article/2024-11-27/chauny-il-piratait-des-comptes-snapchat-pour-faire-chanter-les-victimes-et-obtenir-des-photos-intimes)

Deux autres jeunes femmes déposeront plainte pour viol. Le 1<sup>er</sup> août 2019, elles avaient passé la soirée chez Ivan L., qui habitait alors à Maincy (Seine-et-Marne). Elles avaient refusé un « plan à trois », mais il leur avait servi du champagne. Et tout porte à croire qu'elles ont été droguées, les plaignantes expliquant avoir perdu le contrôle de leurs actes, et n'avoir pu garder de cette soirée que des bribes de souvenir. Là encore, le suspect parle de rapports sexuels consentis.

Imbu de sa personne, manipulateur, sournois, menteur, violent, escroc... Le portrait de l'accusé dressé par les témoins est accablant. Indépendant depuis ses 14 ans et son intégration une école spécialisée d'équitation, l'homme avait réussi à devenir jockey indépendant, et son projet était d'acheter son écurie. Un avenir qu'il a très largement compromis.

---

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Guise \(Aisne\)\(/227/locations/guise-aisne\)](/227/locations/guise-aisne)

---